

Avis public aux propriétaires d'un immeuble ainsi qu'aux occupants d'un établissement d'entreprise

Date du scrutin : 2025-11-02

Municipalité de Terrasse-Vaudreuil

Par cet avis public, Mme Isabelle Perron, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble ains qu'aux occupants d'un établissement d'entreprise.

- 1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaires d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 45 jours le 2 novembre 2025, soit depuis au moins le 18 septembre 2025.
- 2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
- 3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié, soit :
 - > Si vous êtes le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une demande d'inscription;
 - > Si vous êtes copropriétaire d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une procuration désignant une seule personne, parmi le groupe, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaire requis en communiquant avec la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 16 octobre 2025 à 17 h.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, communiquer avec la présidente d'élection.

Présidente d'élection

Adresse : 74, 7^e Avenue, Terrasse-Vaudreuil Téléphone : 514 453-8120, poste 222

DONNÉ À TERRASSE-VAUDREUIL, ce 10 octobre 2025.

Mme Isabelle Perron Présidente d'élection